

**Inauguration du pôle d'échanges multimodal
de Boissy-Saint-Léger**

Lundi 19 janvier 2009

Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, représenté par Monsieur Michel CAMUX, Préfet du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Boissy-Saint-Léger,

Messieurs les députés et sénateurs,

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

Monsieur le Président Directeur Général de la Régie Autonome des Transports Parisiens,

Monsieur le Directeur de la société VEOLIA transport France,

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Monsieur le Maire de Boissy-Saint-Léger, cher Régis, mesdames, messieurs les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, nous y sommes à cette inauguration du pôle d'échanges multimodal pour lequel notre établissement public de coopération intercommunale a assuré la maîtrise d'ouvrage de la gare routière au titre de sa compétence précisée dans l'intérêt communautaire défini le 26 juin 2003.

Il ne me paraît pas inutile de rappeler tout d'abord que notre jeune Communauté, créée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2000, a été amenée à participer à ce dossier, initialement porté par la ville de Boissy-Saint-Léger, dès la fin de l'année 2002.

La modernisation du pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger a ainsi été inscrite dans la démarche du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Le comité de pôle de Boissy-Saint-Léger a été installé en décembre 2000.

Ce plan qui prévoit notamment la rénovation de 143 pôles en Région Ile-de-France, dont celui de Boissy-Saint-Léger, a pour ambition de contribuer au développement d'un réseau de transport public performant à l'échelle de la Région.

A cet égard, je souligne une nouvelle fois l'effort important consenti par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne dans la participation au déficit d'exploitation des 11 lignes du réseau SITUS qui transporte plus de 2,5 millions de voyageurs par an.

Pour cela, un crédit de 2,5 millions d'euros a été voté en 2008.

Nous constatons, mes collègues et moi-même, que ce poste de dépenses croît chaque année au point de devenir le crédit le plus important inscrit en dépenses du budget de fonctionnement.

Cet état de fait est d'autant plus difficilement supportable que le produit de la seule ressource fiscale de notre Communauté, la taxe professionnelle, est inférieur de 40 % à la moyenne nationale des autres communautés d'agglomération.

Je me permets d'insister sur ce point, tout en sachant Monsieur le Président du STIF, que des contacts étroits ont été établis entre vos services et notre collègue Jean-Daniel AMSLER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge des transports urbains.

Je reviens à l'inauguration de ce jour en rappelant que dès le mois de mars 2003, lors de la validation du contrat de pôle par les différents partenaires, le conseil communautaire a été amené à délibérer à 15 reprises pour assurer pleinement sa compétence de maître d'ouvrage de la gare routière.

Un crédit de 3,5 millions d'euros a alors été voté en faveur de cette opération.

Je profite de cette occasion pour remercier l'Etat, la Région et le STIF pour les subventions qu'ils nous ont accordées pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Au total, il est resté à la charge de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne la somme de 780 000 euros dont 190 000 euros ont été versés à la RATP, sous la forme d'un fond de concours, pour la réalisation de la marquise du bâtiment de la gare RER.

Le 4 août 2008, après une année et demi de travaux, la nouvelle gare routière a donc été mise en service.

L'important chantier de cette opération a consisté, comme vous l'a précisé tout à l'heure mon collègue Régis CHARBONNIER, à surélever la gare routière au niveau du parvis de la gare RER.

Je rappelle que ce sont plus de 28 000 tonnes de remblais qui auront été nécessaires à cette fin !

Plus proche du RER, plus visible, la nouvelle gare permet désormais de faciliter les correspondances entre les différents modes de transport, d'accueillir davantage de bus, de faciliter et de sécuriser la montée et la descente des voyageurs.

En effet, tous les bus entrent désormais dans la gare routière et l'arrêt situé en bas de la rue de Paris sur la RN19 a été supprimé.

Par ailleurs, une attention particulière a été apportée au traitement paysager de la gare routière et du parvis de la gare RER.

En effet, les 12 érables du parvis et les 4 platanes situés au début du Boulevard de la gare en bordure de la nouvelle gare routière ont été remplacés par 27 tilleuls : 15 sur le parvis de la gare et 12 sur la gare routière.

Par ailleurs, sur le talus de la nouvelle gare routière, le long de la RN19, des arbustes ont été plantés sur un espace de 650 m².

Enfin, deux jardinières de 14 m² chacune ont été installées au centre de la gare routière.

L'ensemble de ces travaux allié à la rénovation complète des espaces d'attente à l'image notamment du mobilier, de l'éclairage, ou bien encore de la signalétique contribue à faire du pôle d'échanges de Boissy-Saint-Léger un espace moderne, fonctionnel, agréable et sûr.

Faire de Boissy-Saint-Léger la gare terminus de toutes les rames de la ligne A du RER permettrait, Monsieur le Président de la RATP, de renforcer encore l'attractivité de ce pôle d'échanges qui a déjà mobilisé d'importants financements publics.

Je terminerais enfin mon propos en rappelant que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a la volonté de poursuivre la modernisation du pôle de Boissy par la rénovation, avec le soutien financier d'autres partenaires, de l'ancien parking d'intérêt régional, rebaptisé Parc relais tout proche de nous, dont elle assure la gestion depuis 2007 et dont elle devrait devenir propriétaire dans les prochains mois.

Je félicite donc au nom des conseillers communautaires, des vice-présidents et en mon nom personnel l'ensemble des maîtres d'ouvrages pour cette belle réalisation en faveur des Boisséens en particulier et des habitants du plateau Briard en général.

Je vous remercie de votre attention.